

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 39

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

OBJET

Manifestations sportives - MP 2017 - 2ème répartition

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319696**

PRESENTATION

Le 17 novembre 2014, la ville de Marseille a été désignée ville Capitale Européenne du Sport pour 2017.

Ce label européen délivré par l'ACES (Association de Capitales Européennes du Sport) permettra de faire rayonner la Provence au-delà des frontières nationales, en accueillant notamment des grandes manifestations sportives.

Le Département a soutenu depuis l'origine cette démarche et souhaite aujourd'hui renforcer pour 2017 son soutien aux événements labélisés pour MP2017.

A ce titre une enveloppe financière supplémentaire a été votée à l'occasion de la DM2.

PROPOSITION

Il est proposé dans ce rapport de soutenir les manifestations correspondant au cadre d'intervention proposé par la délégation des sports dont les conditions de recevabilités sont les suivantes :

- Demandes formulées par les fédérations, les ligues, les comités départementaux et les clubs affiliés et agréés.
- La manifestation doit se dérouler sur le territoire départemental.
- Les manifestations labélisées : Légende – Diamant – Or – Argent.
- Les manifestations de niveaux : international – national.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation l'attribution de subventions en faveur de :

5 associations pour l'organisation de 5 manifestations sportives pour un montant total de 73 500 €.

CONCLUSION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur ces propositions,
- de bien vouloir m'autoriser à signer, en cas de subvention supérieure au seuil de 23 000 € la convention type prévue à cet effet.

La dépense, d'un montant de 73 500 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL